

REGLEMENT UNIQUE

GRAND JEU DE NOEL – ANGERS SCO 2025**

Article 1 – Organisation

ANGERS SCO, organise un jeu gratuit intitulé “Grand Jeu de Noël – Angers SCO”, diffusé sur les réseaux sociaux officiels du club et animé en partenariat avec l'influenceur IBH.

Le jeu se déroule du 4 au 10 décembre 2025, suivi d'une finale lors du match Angers SCO – FC Nantes.

Article 2 – Conditions de participation (inclus les conditions pour réseaux sociaux)

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

2.1 – Accès au jeu

- **Jeu gratuit, sans obligation d'achat.**
- **Ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine.**
- **Une seule participation gagnante par personne.**
- **Les participants doivent être disponibles :**
 - **pour les tournages en ville,**
 - **pour la finale éventuelle lors de ANGERS SCO – Nantes, du 12.12.2025**

2.2 – Participation via les réseaux sociaux

En participant à l'animation diffusée sur Instagram, Facebook, X le participant accepte :

- **les modalités de diffusion des indices,**
- **les règles du jeu décrites ci-dessous,**
- **l'utilisation possible de son image dans la communication du club (voir art. 8).**

Tout comportement déplacé, dangereux, irrespectueux ou contraire aux consignes entraîne l'exclusion immédiate du jeu.

Article 3 – Déroulé du jeu

3.1 – Phases de qualification

Trois sessions sont organisées dans la ville d'Angers, animées par IBH et un joueur.

Pour chaque session :

1. **Le club publie un indice indiquant le lieu.**
2. **Le premier à retrouver IBH et le joueur doit donner le mot de passe présent sur la publication.**
3. **IBH ou le joueur pose une question.**

4. En cas de bonne réponse, le participant remporte un ticket d'or, qualificatif pour la grande finale.

3.2 – Qualification

Au total, trois finalistes seront qualifiés.

Ils bénéficient automatiquement de :

- une invitation pour le match ANGERS SCO – Nantes, le 12.12.2025
- un accès bord pelouse pour participer à la finale.

Article 4 – Grande Finale

La finale se déroule à la mi-temps de ANGERS SCO – Nantes, en direct sur les écrans géants.

Article 5 – Lots

Après révision des valorisations, les lots attribués sont les suivants :

1er prix

- Maillot Third dédicacé par les joueurs
(valeur : 150€)

2e prix

- 2 invitations pour ANGERS SCO – OM / Saison 2025/26
(valeur : 140€)

3e prix

- 2 repas au Restaurant Le Panoramique
(valeur : 58€)

Article 6 – Responsabilité

Angers SCO se réserve le droit de reporter, modifier, interrompre ou annuler le jeu en cas de nécessité (sécurité, météo, organisation, force majeure).

Aucune réclamation ne pourra être retenue.

Article 7 – Fraude ou comportement inapproprié

Toute tentative de fraude, perturbation volontaire du jeu, tricherie ou comportement contraire aux valeurs du club entraînera l'exclusion immédiate et définitive.

Article 8 – Droit à l'image

En participant, les participants autorisent gratuitement Angers SCO à utiliser leur image (photos, vidéos, captations) prise :

- lors des tournages en ville
- lors de la finale au stade

à des fins de communication interne et externe liées au jeu.

Article 9 – Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour l'organisation du jeu.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression en contactant le club.

Article 10 – Acceptation et consultation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation totale du présent règlement unique.

Il est disponible en libre consultation sur le site officiel d'Angers SCO.